

COMPTE-RENDU

Réunion de quartier Castors Bois de Doubs Berlioz

Lieu : École Pergaud

Rédacteur : Benjamin Mathiot

Date : Lundi 30 septembre 2024

Heure : 20h

- **Présentation des statistiques Thelma**

Madame Verger, Directrice de la Communication et des Relations Publiques, présente les chiffres de l'application Thelma (ex-Tell My City) depuis le 26 mars 2021, date de lancement du projet à l'échelle de la ville :

- 2523 signalements
- 87% traités/terminés
- 2 signalements par jour en moyenne
- 483 utilisateurs actifs (hausse d'environ 70 utilisateurs par rapport à l'année 2023)
- 3 principales préoccupations
 - Voirie/circulation
 - Propreté
 - Éclairage / électricité

Focus sur ce quartier :

- 112 utilisateurs
- 372 signalements ou sollicitations citoyennes
- 84% terminés
- Voirie et circulation en priorité

Monsieur le Maire incite à utiliser Thelma pour faire intervenir les services et invite également l'ensemble des Pontissaliens et Pontissaliennes à s'inscrire aux différents moyens de communication de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (Sms info, newsletters, etc) afin de rester informé.

Plus d'informations sur Thelma : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/tell-my-city>

Plus d'informations sur les moyens de s'informer gratuitement : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/votre-mairie/vous-informer/les-moyens-de-communication>

- **Signalements envoyés en amont de la réunion**

Signalement N°1 :

- « Bonjour, Que compte faire la municipalité pour contrôler et réduire la vitesse des inconscients qui montent ou descendent cette portion de route a des allures plus que rédhitoires ? Aucun contrôle de vitesse n'est jamais effectué ! Pourtant tous les jours (et encore plus le week-end) des inconscients (ou plutôt des assassins en puissance) montent ou descendent la côte a plus de 100 Km /h !!) A l'heure des lycéens (qui sont bien souvent sur la route que sur le trottoir pas assez large pour des grappes de lycéens) à pied ou en trottinette, ils risquent leur vie, sans parler des enfants qui sortent du parc des ouillons en vélo au niveau de la place zarautz !! Et que dire de nous les riverains !! Lorsque nous devons sortir de nos garages !!! On risque l'accident a cause de ces énergumènes qui ne respectent pas la limitation à 50. Et le carrefour avec la rue Marius Laithier en sens unique est devenu un vrai coupe gorge avec peu de visibilité sur les fous qui montent à très grande vitesse ! J'habite en face du passage piéton qui mène à la piscine et je peux vous dire qu'à l'heure de passage des fous furieux (15h30 -19h) cette portion de route est devenue au fil des années très très dangereuse ! Alors je souhaite que la mairie fasse quelque chose (ralentisseurs, rétrécissement, feux ...) pour

arrêter cette escalade de la vitesse avant qu'il n'y ait un drame. Merci de bien vouloir prendre en considération ma demande et je suis sûre que dans cette portion de rue je ne suis pas la seule à m'en plaindre !! »

- Réponse de Monsieur le Commandant Trousseau :
- Un travail est mené sur plusieurs sujets de sécurité routière : problèmes de trottinettes, rodéo urbain, etc. Monsieur le Commandant tient à souligner qu'il s'agit avant tout d'un problème d'éducation et de civisme.
- Les demandes de contrôle supplémentaires ont été entendues, il y en a eu, certes pas assez, mais ces contrôles sont difficilement réalisables du fait d'une réduction d'effectif. De plus il est difficile de ne pas être vu et se cacher est contestable du point de vue de la jurisprudence.
- L'installation de gendarmes couchés n'est plus envisagée : en effet, les dégâts que cela peut occasionner sur les véhicules sont à la charge de ceux qui les ont mis en place.
- Les radars pédagogiques ne réduisent pas forcément le risque comme cela peut se constater dans d'autres villes.
- Les sorties d'école sont également prises en compte : en ce moment un travail est mené sur l'école Cyril Clerc. Un travail est également mené sur la rue de la gare vers la poste.
- La présence des sdf en centre-ville est également un sujet pour la Police Nationale.
- Le Commandant insiste sur la chance d'avoir environ 4000 places en zone bleue, facilitant le stationnement si l'on accepte de marcher un peu plus.
- Le Commandant présente les prochains objectifs : notamment la lutte contre les trafics de drogue.
- En cas de problème, le Commandant invite à le signaler sur Thelma, ou encore à composer le 17, ou 03 81 38 51 10 (Commissariat). La Police Municipale peut aussi être contactée car habilitée à verbaliser les stationnements dangereux. Toutefois, cela n'est possible que si l'infraction est constatée sur place par les forces de l'ordre et pas après infraction.

- Réponse de Monsieur Maire :

C'est une problématique que toutes les villes connaissent. Pour la vitesse, les chiens assis ne peuvent par exemple pas se poser dans rues en pente, ou les riverains n'en veulent pas car trop bruyants.

Signalement N°2 :

- « Est-ce que la passerelle sur le Doubs entre la rue Saint-Roch et la rue de la Paix est toujours d'actualité
- Pourquoi il n'y a pas de piste cyclable entre le pont des immigrés et la commune de Doubs ?
- Quand commencent les travaux pour rallonger la voie verte (chemin du train) jusqu'à la salle Pourny ?
- Que va devenir la maison chevalier ?
- Est-ce que le parc des Forges va être réaménagé ? Si oui avec une passerelle ?
- Quand arrive la radio dab+ à Pontarlier ?
- Va-t-il avoir un crématorium à Pontarlier ?
- Beaucoup de rodéo urbain entre la rue Berlioz et pont Saint-Roch. Encore cette année, on a frôlé le drame. Si possible mettre une caméra au carrefour
- Installer un passage piéton entre la rue des abattoirs et la rue capitaine bulle sur la rue de la Paix. En lésion avec les nouveaux chemins du l'îlot st Pierre. ».
- Réponse de Monsieur le Maire
- La passerelle a été envisagée mais n'est pas d'actualité pour le moment. Le travail est mené davantage sur la zone de la cité de la fontaine, le bois des pendus, le temple protestant, la place de la piscine, l'ancienne patinoire et le parc des ouillons. Ces aménagements seront présentés le cadre du Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) en fin d'année.
- Une partie de la rue appartient à Pontarlier et une autre à Doubs. Les immeubles et lotissements en face du cimetière sont terminés, nous avons depuis 2 à 3 ans un projet d'aménagement qui est en cours afin de se connecter à ce que va réaliser la mairie de Doubs,

et l'aménagement d'une piste cyclable rue du Lycée est à l'étude (dans le Plan de Circulation et de Stationnement (PCS)). Il faut que les normes de largeur puissent être respectées.

- Les travaux de la voie verte commenceront au printemps depuis la rue de Besançon jusqu'à l'espace Pourny (rue Maurice Laffly). Les appels d'offre seront lancés fin octobre.
- Concernant la Maison Chevalier, une réponse sera apportée en fin d'année dans le Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE), tout comme d'autres dossiers comme l'Ilot Lallemand par exemple.
- Le parc des Forges va être réaménagé (un aménagement type théâtre forestier). Une passerelle est bien prévue depuis le chemin de la Fauconnière jusqu'au centre de kayak.
- La radio dab+ ne dépend pas de la Ville, cela dépend de l'ARCOM. Ce n'est pas prévu pour le moment.
- Le crématorium de Pontarlier est un projet privé qui ne dépend pas de la Collectivité. La SPL est autonome dans ce projet, la CCGP, Arçon et Labergement-Sainte-Marie sont constitutives du capital de départ, la CCGP est également caution, mais la décision ne lui incombe pas. La SPL a réservé officiellement une parcelle aux Gravilliers (tranche 3).
M. Didier Chauvin prend la parole : ce crématorium est prévu pour faire face à un besoin de plus en plus important, il rayonnerait de Maiche à Chapelle des Bois, de Valdahon à la frontière. La création est prévue pour juin 2026, nous sommes actuellement en phase avant-projet définitif. La décision définitive sera prise en ce mois d'octobre.
- Questions de sécurité évoquées en début de réunion de quartier (voir signalement 1).
- Cette demande est prise en compte par la Direction de la Voirie ; la proposition sera à étudier selon la répartition des passages, dans le cadre du réaménagement des circulations une fois l'ilot St Pierre achevé.

Signalement N°3

- « Que va devenir la piscine Georges Cuiet après l'ouverture de la nouvelle piscine ?
 - Comme dans les départements du Sud et des Alpes. Il faudrait introduire une prime de la vie chère obligatoire pour les salariés non frontaliers pour redonner du pouvoir d'achat
 - Pourquoi ne pas continuer la voie verte du lep , salle Pourny en continuant sous le pont de la Rotonde jusqu'à la gare.
 - Les nuits chaudes en été impossible de dormir les fenêtres ouvertes, car il y a des scooters qui tournent autour du bâtiment Berlioz toute la nuit. Il y a des gens qui travaillent très tôt en juillet août.
 - La webcam de la chapelle ne marche plus depuis le mois de novembre
 - Quand débute les travaux à l'entrée sud de la ville ?
 - Rue des abattoirs les gens se gare sur les trottoirs et avec les poubelles, les piétons sont obligés de marcher sur la route. Quand va être refaite le bordé de cette rue ? »
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - La structure de la piscine est bonne, elle ne sera donc pas démolie, plusieurs possibilités sont à l'étude. Une piste serait le transfert des clubs du centre sportif.
 - Cette proposition ne dépend pas de la Ville, le Député Annie Genevard avait déposé cette proposition, Le Haut-Doubs devait être l'étape suivante après le Pays de Gex, mais le récent changement de gouvernement a retardé une bonification indiciaire qui était bien prévue. Dans l'attente des décisions du nouveau gouvernement en place.
 - Il manque un maillon, une passerelle sera créée derrière la rotonde pour arriver vers le cinéma, pour supprimer ce point noir.
 - Question de sécurité routière (voir signalement N°1)
 - Après études techniques, une nouvelle webcam sera placée à l'école Peguy (l'ancienne caméra présentait des problèmes de liaison).
 - Ces travaux à l'entrée sud ne sont plus un projet mais une opération dont le financement est acté. Les travaux de démolition débuteront avant la fin de l'année pour une durée prévue de 18 mois. Une coordination globale avec les autres travaux qui pourraient être effectués dans la même période est prévue. Rappel des travaux : doublement de la voie d'entrée de la Suisse vers la France (prolongement

de la RD 437), création d'un rond-point à hauteur de l'embouchure, création d'une troisième voie depuis le toboggan des Rosiers jusqu'au rond-point Malraux, aménagements depuis le carrefour du pont St Claude jusqu'au carrefour de la gare (élargissement d'une troisième voie). Le phasage précis sera connu lorsque le préfet communiquera.

- La rue des Abattoirs est prise en compte dans le Plan de Circulation et de Stationnement : une réflexion est menée également sur le sens de circulation (double ou unique). Si le sens unique est choisi, quel sens (descendant ou montant), etc.

Signalement N°4 :

« Rue Comte de Chardonnet (partie sens unique derrière école Pergaud)

Pourquoi la plupart des enfants de l'école Pergaud sortent dorénavant par cette sortie ?

Ce qui n'était avant qu'une sortie de secours !

La rue en sens unique n'est pas calibrée pour recevoir autant de véhicules des parents qui déposent et viennent chercher leurs enfants !

Les gens se garent n'importe où !!! Et surtout ne respectent pas les entrées des habitations

Des jours il nous est impossible de sortir même à pied de nos maisons !

Pour preuve des photos de mes entrées piétonne et garages bloquées !

Nous n'avons pas à faire la police pour sortir de chez nous (qui soi-disant passant n'est jamais présente de ce côté de l'école !)

Les véhicules s'arrêtent devant la barrière (l'endroit le plus étroit de la rue) bloquant le passage dans la rue !! Et utilisent aussi les parkings privés !!!! Tout ça pour ne pas faire quelques mètres de plus !!!

Pour nous maintenant c'est très compliqué 4 fois par jour de circuler dans notre rue Pourtant on est aussi des citoyens et des contribuables !

Plus personne ne respecte rien, (même les interdictions de stationner sur nos entrées)

Un contrôle de police de temps en temps ne ferait pas de mal !

Ou alors rétablir la sortie des élèves, comme avant, sur la rue de Doubs.

Ou prévoir un parking pour l'école, le petit square devant la Chapelle des castors ferait bien l'affaire non ? »

- Réponse de Monsieur le Maire :
- Monsieur le maire n'a pas d'explication sur ce changement, intervention du public : ce changement de sortie a été fait car la sortie rue de Doubs est trop dangereuse.

Signalement N°5 :

- « J'habite rue de Morteau et j'aimerais signaler que les voitures passent à des vitesses folles (largement plus de 100 à l'heure !!). Serait-il possible d'installer un radar ou un feu de vitesse au niveau de la carrosserie afin d'éviter les vitesses excessives à cet endroit ? Les automobilistes ralentissent qu'au niveau du dos-d'âne en bout de rue.
- J'avais également demandé à la ville une action anti-pigeons (qui dégradent les dessous de toit et font des déjections partout). Ils m'avaient répondu qu'ils devaient faire une campagne de "dépiginisation". Je pense que ça a été fait en partie (il y en a moins) mais cela reste tout de même un fléau pour la ville et les planches de rive des immeubles. »

- Réponse de Monsieur le Maire :
- Question de sécurité routière (voir signalement N°1).
- Ces opérations sont régulières, une nouvelle campagne sera relancée début 2025. Rappel ; il est interdit de nourrir les pigeons.

Signalement N°6 :

- « Quand va être refait le barrage du lac ? La nouvelle ministre de la Nature ne peut pas booster le dossier ?
- Que va devenir le bâtiment qui abritait le Carrefour Contact à côté du collège Malraux ? Il faudrait

planter des arbres à côté des bancs au centre-ville (pas d'ombre)

- Le jardinier du parc Janine Doucet n'est vraiment pas courtois avec les gens. Est-il nécessaire d'avoir un jardinier à plein temps été comme hiver pour ce Parc ?
- Il y a des arbres qui poussent au bord du pont Saint-Roch
- Le problème des armoires fibre ouverte n'est toujours pas résolu. Il y a toujours des coupures de fibre dans le quartier Berlioz
- N'êtes-vous pas inquiet sur la conjoncture économique des entreprises knauf , schrader et l'horlogerie suisse ? »

○ Réponse de Monsieur le Maire :

○ Il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville ou de la Communauté de Communes. Pas de réponse à apporter concernant une date. Ce dossier dure depuis plus de 20 ans. Le barrage en l'état actuel des choses n'est plus efficace. Sa réfection serait onéreuse et l'État (propriétaire du barrage) ne semble pas vouloir investir dans ce projet. Il faut que le Département se positionne sur la gestion du plan d'eau pour le compte des communautés de communes du Grand Pontarlier et lacs et montagnes. M. Grosjean prend la parole : dernièrement le projet de la microcentrale hydroélectrique a été abandonné car non viable.

○ Ce bâtiment fait partie du projet RN 57 et donc des bâtiments qui seront démolis. Il y aura un rond-point.

○ Pour planter un arbre, il faut prendre en compte ce qu'il y a en-dessous (les réseaux) mais aussi penser au développement de l'arbre qui va croître. L'objectif est plutôt de créer des îlots de fraîcheur. Il faut aussi prendre en compte la végétalisation en centre-ville qui pourrait empêcher certaines manifestations (exemple de la place d'Arçon comme cœur de Ville). Les écoles sont aussi prises en compte, la petite forêt au parc des ouillons, ou encore à côté des aires de jeux. Intervention de M. Grosjean : l'année dernière, c'est un total de 150 arbres qui ont été plantés.

○ Le jardinier du Parc Jeannine Dessay a un temps de travail annualisé pour correspondre aux besoins de l'entretien, et le parc est justement un îlot de fraîcheur en centre-ville. Le parc Jeannine Dessay est par ailleurs candidat au label des jardins remarquables. Intervention de M. Grosjean : le Facebook de la Ville de Pontarlier met régulièrement en lumière la beauté des lieux. [Cliquez ici](#) pour consulter le Facebook de la Ville de Pontarlier.

Toute l'information sur le Parc Dessay : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/activites-et-loisirs/loisirs-et-detentes/parc-jeanine-dessay>

○ Les arbres du pont St Roch sont pris en charge par les services, une procédure est en cours avec la police de l'eau pour intervenir.

○ La fibre est problématique au niveau national, tous les élus locaux se battent. Le déploiement en France a été fait par sous-traitants de sous-traitants. La situation est très complexe. Monsieur le maire fera une relance auprès des opérateurs.

○ Certaines inquiétudes sur l'activité de manière générale, pas uniquement Schrader, Knauff, etc C'est un environnement particulier dans beaucoup de secteurs y compris dans le commerce, l'immobilier, le bâtiment, ...C'est aussi une situation particulière pour les Collectivités en 2025 avec attente de grosse baisse de subvention d'équipement de la part de l'Etat. L'horlogerie suisse connaît des creux mais la tendance sur la durée est à la hausse.

Signalement N°7 :

- « Riverain de la rue Albert Camus, des voitures de grosses cylindrées empruntent à grande vitesse la rue Albert Camus. Les riverains avaient déjà demandé des ralentisseurs dans cette rue assez fréquentée mais à l'époque la municipalité avait trouvé cela injustifié. Il serait bon de prendre en compte cette demande avant qu'un drame ne se produise. »

○ Réponse de Monsieur le Maire :

○ C'est impossible dans la rue Albert Camus, d'autres aménagements pourraient en revanche être imaginés.

Signalement N°8 :

- « Pour avoir plus de place de parking rue des abattoirs, il faudrait mettre cette rue en sens unique, en circulation inverse de la rue capitaine bulle et de la rue du 11 novembre. Avec la possibilité de supprimer le feu rouge rue de Besançon
- Vitesse excessive rodéo (roue arrière) au niveau du pont de Saint-Roch, rue conte de chardonnet , rue Berlioz. Solution mettre des caméras à ce carrefour et d'installer un ralentisseur sur le pont Saint-Roch zone à 30km/h »
 - Réponse de M. le Maire :
 - Rue des abattoirs traitée (voir signalement N°3).
 - Sécurité routière traitée (voir signalement N°1).

• Informations générales

- **Plan de Circulation et de Stationnement (PCS)** : rappel de la restitution publique du 24 septembre 2024.

Une nouvelle période de concertation s'ouvre en interne avec les différentes commissions mais également à l'externe avec les associations et particuliers qui souhaiteraient s'exprimer. Volonté politique que le Conseil Municipal présente le PCS fin d'année/ début 2025.

2025 sera une année test : un exemple donné de la rue Junod qui passerait en sens unique du tennis à l'espace Pourny afin que la population priorise le passage par la RN 57. Aucun coût pour la Collectivité qui pourra tirer des conclusions de ces essais.

Plus d'informations : <https://www.ville-pontarlier.fr/articles/plan-de-circulation-et-de-stationnement>

- **Travaux de la RN 57** : ces travaux ne sont plus un projet mais une opération dont le financement est acté. Les travaux de démolition débuteront avant la fin de l'année pour une durée prévue de 18 mois. Une coordination globale avec les autres travaux qui pourraient être effectués dans la même période est prévue. Rappel des travaux : doublement de la voie d'entrée de la Suisse vers la France (prolongement de la RD 437), création d'un rond-point à hauteur de l'embouchure, création d'une troisième voie depuis le toboggan des Rosiers jusqu'au rond-point Malraux, aménagements depuis le carrefour du pont St Claude jusqu'au carrefour de la gare (élargissement d'une troisième voie).
- **Centre aquatique** : La Maitrise d'œuvre rédige les appels d'offres (24 lots). Les réponses sont attendues en fin d'année. Les travaux devraient donc démarrer au printemps 2025 pour une fin de travaux attendue fin 2026.
-

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/centre-aquatique/>

- **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat)** : mis en application depuis le 16 août. Les dossiers déposés sont donc désormais instruits au regard de ce PLUIH.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/pluih-vote/>

- **TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)** : première année où la TEOMI

est perçue par la Collectivité. Un service a été mis en place pour répondre à vos questions : cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur ce service.

[En savoir plus sur la TEOMI](#)

[Créer un compte sur le portail en ligne](#) (pour connaître le nombre de levées effectuées par exemple).

La TEOMI intègre les rénovations et créations de nouveaux points d'apport volontaire. Il est également prévu la réhabilitation de la déchetterie pour une mise aux normes.

En cas de question, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est à votre écoute du 1er septembre au 15 novembre 2024 selon les modalités suivantes :

- **portail web usager - TEOMI** : pour vous inscrire, connaître le nombre de vos levées, ...
- **par mail** : teom-teomi@grandpontarlier.fr
- **par téléphone**, de 8h30 à 12h, les lundis, les mercredis et les vendredis au 03 81 38 84 78
- **en permanence physique**, sur rendez-vous, au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (22 Rue Pierre Déchanet) les lundis et les mercredis de 13h30 à 17h et les vendredis de 13h30 à 16h30.

- **SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique)**

Les arbitrages concernant l'Ilot Lallemand et la maison Chevalier, mais aussi la Chapelle des Castors, ou encore la maternelle Vannolles, seront présentés en fin d'année dans le cadre du SDIE avec un vote en Conseil Municipal.

- **Schéma Directeur d'Assainissement**

La Collectivité travaille à un schéma directeur sur 15 ans pour sa gestion de l'eau. Cela représentera 90 à 100 millions € d'investissement.

- **Questions en direct**

- Je me suis arrêté à un passage piéton afin de laisser traverser quelqu'un mais une personne m'a doublé par la gauche au même moment, mettant en danger le piéton. En tant que citoyen, ai-je un moyen de dénoncer cet acte ?
- Réponse de Monsieur le Commandant Trousseau :
 - Même avec photo, nous ne pourrions pas agir car vous n'êtes pas assermenté. Vous pouvez éventuellement prendre la plaque d'immatriculation ou bien signaler l'endroit où cela se produit régulièrement, ce qui amènerait à une vigilance spécifique. Le signalement à la police est donc toujours utile.
- Le Plan de Circulation et de Stationnement ne contient aucune suggestion concernant la rue Berlioz et la rue de Morteau.
- Quelle portion occupera la piste cyclable rue de Doubs ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - La réunion de restitution du PCS était synthétique, mais des aménagements sont bien prévus.
- Réponse de Monsieur Grosjean
 - Il faut calibrer la rue de Doubs depuis le lycée vers le centre-ville, mais la voie est rétrécie vers le Régent, la piste ira donc jusqu'à l'éloge avec une accessibilité piéton, vélo, tout cela dans une vision globale. De l'autre côté, la piste ira jusqu'à l'école Pergaud car il y a ensuite le stationnement utilisé par les parents d'élèves qui n'est pas supprimable en l'état.
- Question de Voirie : les trottoirs ne sont pas entretenus à certains endroits (végétation parfois abondante).
 - Réponse de Monsieur le Maire : c'est aux riverains d'entretenir les trottoirs devant leur domicile. Au pied des bordures de trottoirs, c'est la Ville qui a la charge de l'entretien.

Auparavant, les produits phytosanitaires étaient utilisés, mais ne le sont plus afin de préserver la nappe phréatique. Nous allons donc mener une réflexion sur ce problème pour s'occuper des 175 kms de rues et avec nos effectifs (une dizaine d'agents). Une piste envisagée est d'équiper la balayeuse de brosse métallique.

- Est-ce qu'un panneau de circulation peut être placé dans une propriété privée ? C'est le cas du panneau 30 km/h rue Racine.
 - Réponse de Monsieur le Maire : Non, uniquement dans le domaine public. Nous allons vérifier cela. **Signalement Thelma N° 2688.**
- Je ne comprends pas ma taxe foncière et notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux annoncé est de 4.74% mais en calculant, je trouve un pourcentage supérieur.
 - Réponse de Monsieur le Maire : la TEOMI a deux parts : une part fixe et une part variable. La part fixe est de 4.74%, la part variable est différente selon les foyers, la taille du bac, le nombre de levées.

En savoir plus sur la TEOMI

- La circulation rue de Morteau est dangereuse (vitesse élevée). Il faudrait installer des bandes rugueuses ou des ralentisseurs ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : les bandes rugueuses peuvent être arrachées en déneigeant, et les ralentisseurs ne sont pas appréciés par les riverains (bruyant). L'unique solution à ces problèmes est la réalisation d'aménagements. **Signalement Thelma N° 2689.**
- Les travaux de la rue de Doubs ont-ils été étudiés pour durer dans le temps et éviter par exemple de casser à nouveau pour accéder aux réseaux secs et humides ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : nous priorisons les travaux selon la fréquentation et l'état de la voirie, chaque année un plan d'investissement voirie est défini. La Ville intervient sur la bande roulante que quand il n'y a plus rien à faire sous terre (coordinations avec les réseaux secs et humides).
- Aux abords des écoles, qu'est-ce qui est prévu d'un point de vue sécurité (police municipale) ?
- Que prévoyez-vous pour la jeunesse en dehors du sport ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : la Police Municipale fonctionne par roulement dans toutes les écoles pour voir ce qu'il se passe et verbalise éventuellement.
 - Des aménagements seront destinés aux jeunes (zone du parc des ouillons, temple protestant, etc), la collectivité investit également dans les maisons de quartier. Les jeunes de 6 à 12 ans sont très réceptifs. C'est ensuite plus difficile pour les 14 – 18 ans. Il y a également les chantiers jeunes. Nous avons aussi lancé un appel à projet jeunes grâce auquel nous finançons les projets proposés par les jeunes.

Les actions en faveur de la jeunesse :

<https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/adolescence/point-accueil-ecoute-jeune>

<https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/adolescence/chantiers-jeunes>

<https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/adolescence/initiatives-jeunes>

- Le panneau stop rue Berthet/Ampère, à cause du panneau publicitaire on doit s'avancer et c'est accidentogène.
 - Réponse de Monsieur le Maire : nous allons voir avec Girodmédias en charge des panneaux s'ils peuvent le déplacer. **Signalement Thelma N°2690.**
- Les nouveaux conteneurs installés par la CCGP rue Jean Perrin vers le lotissement Montaigne génèrent un stationnement gênant.

- Réponse de Monsieur le Maire : les zébras jaunes vont être faits.
- L'aménagement réalisé rue de Besançon il y a 5 ans environ n'a pas bien duré dans le temps.
 - Réponse de Monsieur le Maire : il y a un projet global sur la rue de Besançon, des études sont lancées dès cet automne.
- Comment s'organise le compostage à Pontarlier ?
 - Réponse de M. le Maire : 4 sites de compostage ont été mis en place, il faut s'inscrire pour obtenir un code pour accéder à ces composts. [En savoir plus](#)
- Le sol du City parc de la rue Ampère est dur et dangereux pour les enfants.
 - Réponse de Monsieur le Maire : ce n'est pas prévu pour le moment, la priorité est d'abord les aires des écoles en changeant le sol, les modules de jeux aux normes, il y aura ensuite le Grand Cours en 2025. Toutefois, si le budget le permet il sera étudié l'ajout d'un sol type synthétique. **Signalement Thelma N° 2691.**
- Il faudrait faire un marquage au niveau du 7^E de la rue Berthet.
 - Réponse de Monsieur le Maire : c'est noté. **Signalement Thelma N° 2692.**
- En zone bleue, nous ne savons pas combien de temps nous pouvons rester (notamment les personnes qui ne sont pas Pontissaliens ou du Haut-Doubs et donc pas informés).
 - Réponse de Monsieur le Maire : avec le PCS, de nouvelles zones passeront en bleue et la durée autorisée de stationnement sera différente selon la zone. Il y aura donc des panneaux informant de la durée lorsque le PCS entrera en vigueur.
- Il y a un projet de déchetterie ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : il s'agit d'un projet de réaménagement de la déchetterie qui sera financé grâce à la TEOMI. L'objectif est notamment la remise aux normes (liée à la fréquentation, la sécurité).
- Est-ce prévu de mettre des panneaux photovoltaïques sur la déchetterie ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : Oui, il y a un projet piloté par M. Grosjean et porté par la SEM ENR. Le projet inclut un total de 2 hectares de panneaux, actuellement la phase d'autorisation est en cours.
- Concernant la mise en séparatif des réseaux, allez-vous vérifier que le raccordement sera effectué ?
 - Réponse de Monsieur le Maire : il y a une obligation d'effectuer le raccordement dans les deux ans, il y aura un contrôle du respect de l'obligation.